

Image not found or type unknown



Demande en confusion de peine

Par **lilou**, le **11/12/2009** à **15:55**

Bonjour, une personne incarcérée peut elle déposer une requête pour une confusion de peine, y a t il un délais pour faire la demande sachant que la personne incarcéré a été condamné 2 fois : 18mois ferme + 8mois ferme avec mandat de dépôt. Sa dernière condamnation date du 27 novembre 2009, est il dans les délais pour présenter sa requête en vue de bénéficier d'une confusion de peine, et si oui a qui doit t il écrire et peut il avoir droit a un avocat commis d office et bénéficier de l aide juridictionnelle n ayant pas les moyens de payer un avocat privé. Aidez moi svp.